



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA26 22002

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 juillet 2026, le règlement suivant :

RCA26 22002 : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

Ce règlement entre en vigueur le 16 juillet 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 16 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude